

DEC130056DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MINARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8533, intitulée « Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie », dont le directeur est Monsieur Claude DIDRY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MINARD, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MINARD, délégation est donnée à Monsieur Marc LORIOL, Chargé de recherches 1<sup>ère</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LORIOL, délégation est donnée à Madame Fabienne LE PENDEVEN, Assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LORIOL, et de Madame Fabienne LE PENDEVEN, délégation est donnée à Monsieur Michel MARGAIRAZ, Professeur de recherches aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013

Le Directeur d'unité  
Claude DIDRY